

Communiqué de presse du 06/03/2023

Une convention régionale Ile-de-France afin de renforcer la mobilisation des organismes Hlm en faveur des femmes victimes de violence

L'engagement des organismes Hlm en matière de lutte contre les violences faites aux femmes est essentiel, car le plus souvent, les victimes ont besoin d'un nouveau logement pour pouvoir se reconstruire. Les organismes Hlm franciliens sont déjà très mobilisés en faveur de ce public, à la fois via la mise à disposition de logements et la formation/sensibilisation de leurs personnels.

Pour structurer et renforcer cette mobilisation, l'AORIF – L'Union sociale pour l'habitat Ile-de-France, la Fédération Nationale Solidarité Femmes (FNSF) et l'Union régionale Solidarité Femmes d'Ile-de-France (URSF-IDF) ont signé le 3 mars 2023 une convention régionale. Cette convention s'inscrit dans la continuité de [la convention nationale entre l'USH et la FNSF](#) signée en 2019, et des autres conventions régionales déjà signées (dans les Hauts-de-France, le Grand Est et en Bourgogne-Franche-Comté).

Le projet de convention régionale AORIF-FNSF-URSF s'articule autour de 3 objectifs principaux :

- Le renforcement de l'offre de logements mis à disposition de la FNSF au profit des femmes victimes de violences accueillies dans son réseau d'associations : le projet ambitionne notamment une mise à disposition de 100 logements par an, en bail direct, à des femmes victimes de violences orientées par les associations membres de la FNSF en Ile-de-France.
- La mise en place d'un plan de formation ambitieux des professionnel.le.s d'organismes sur la thématique des violences conjugales/intrafamiliales, proposé par les associations membres du réseau URSF-IDF ;
- Le développement d'un plan de communication commun, régulier et facilement appropriable par les organismes Hlm.

Cette convention régionale va ainsi permettre de renforcer la mise à disposition de logements par les organismes Hlm mais aussi de leur permettre de former leurs personnels à comment accueillir, écouter et orienter les situations de violences conjugales et intrafamiliales qu'ils pourraient rencontrer parmi leurs propres locataires. De manière transversale, la mise en œuvre de la convention va permettre d'améliorer l'interconnaissance entre les bailleurs sociaux franciliens et le tissu associatif local spécialisé dans l'accueil des femmes victimes de violences, ce qui permettra une meilleure fluidité et réactivité dans la réponse aux besoins des victimes.



Cette convention vient confirmer le rôle d'avant-garde du territoire francilien en matière de partenariat entre les organismes Hlm et la FNSF, au profit des femmes victimes de violences. La FNSF et le Conseil régional d'Ile-de-France sont ainsi liés depuis 2009 par une convention portant sur la mise à disposition annuelle de 120 logements du contingent du Conseil régional à la FNSF. Trois organismes franciliens (Immobilière 3F, Seqens et Pierres et Lumières) ont également signé des conventions bilatérales avec la FNSF prévoyant la mise à disposition d'un certain nombre de logements. En outre, un des principaux bailleurs franciliens, CDC Habitat Social, dispose d'une convention avec la FNSF couvrant tout son patrimoine à l'échelle nationale.

Enfin, un plan de formation des collaborateur-trice-s d'organismes a été lancé à l'automne 2022 par la Délégation AORIF du Val-d'Oise et une association membres du réseau FNSF dans le département. De nombreux autres organismes franciliens ont également déjà lancé des plans de formation internes sur ces sujets, en partenariat avec les associations du réseau FNSF et/ou les Agences départementales d'information sur le logement (ADIL).

L'AORIF, la FNSF et l'URSF-IDF se félicitent de la mobilisation des bailleurs franciliens en faveur de cette cause essentielle à l'égalité et à la cohésion sociale, deux valeurs qui sont au cœur du mouvement Hlm.

Contacts presse :

AORIF : Vincent Rougeot, responsable communication - 01 40 75 52 91 - v.rougeot@aorif.org ; Ariane Alberghini, chargée de projet gestion sociale et attributions - 01 40 75 52 88 - a.alberghini@aorif.org

FNSF : Françoise Brié, directrice générale - 06 64 43 10 13 - direction@solidaritefemmes.org ; Agathe Breton, responsable des activités du pôle hébergement-logement - 06 49 47 90 42 – responsablehebergementlogement@solidaritefemmes.org

URSF-IDF : Viviane Monnier, présidente – 06 40 48 38 46 – presidente@solidaritefemmes-idf.com

L'AORIF - L'Union sociale pour l'habitat d'Ile-de-France est l'association professionnelle regroupant les organismes Hlm œuvrant en Ile-de-France et adhérant à l'une des fédérations de l'Union sociale pour l'habitat (OPH, ESH, Coopératives d'Hlm et SACICAP), ainsi que des EPL. 108 organismes de logement social adhèrent à l'AORIF ; ils gèrent 1,3 million de logements locatifs sociaux, soit 25 % des résidences principales d'Ile-de-France, et logent près de 3 millions de personnes. Site : www.aorif.org

FNSF - La Fédération Nationale Solidarité Femmes est un réseau de 78 associations, réparties sur tout le territoire, spécialisées dans l'accueil, l'accompagnement et l'hébergement des femmes victimes de violences conjugales. Chaque année, elles hébergent plus de 6500 femmes et enfants, en leur assurant un accompagnement spécialisé et professionnel qui prend en compte toutes les conséquences des violences (sur leur santé physique et psychique, sur le plan social, économique et juridique) au plus près de leur lieu de résidence. La FNSF a également créé, et gère depuis 1992, la ligne du 3919 - Violences Femmes Info, numéro national d'écoute destiné aux femmes victimes de toutes formes de violences, à leur entourage et aux professionnel-le-s concerné-e-s, dont l'appel est anonyme et gratuit. Site : www.solidaritefemmes.org

URSF-IDF – L'Union Régionale Solidarité Femmes – Ile-de-France est une association regroupant les 14 structures franciliennes membres de la FNSF, spécialisées dans l'accompagnement et l'hébergement des femmes victimes de violences conjugales et de leurs enfants, ainsi que dans la formation et la sensibilisation sur les violences faites aux femmes. Son objectif est de renforcer les réponses franciliennes apportées dans l'accompagnement des femmes victimes de violences, en coordonnant des actions innovantes à destination de ses associations et des victimes, et aussi par la sensibilisation des institutions et partenaires du territoire. Les associations franciliennes accompagnent plus de 8 000 femmes annuellement, et bénéficient de plus de 1 000 places d'hébergement accueillant ainsi chaque année plus de 800 femmes et 1 000 enfants du territoire. Elles bénéficient aussi des logements sociaux mis à disposition par de nombreux bailleurs partenaires.